



PERMISS
de
CHASSE

Fédération Départementale des
Chasseurs de l'Aveyron
9, rue de Rome, Bourran
12000 Rodez
fdc12@chasseurdefrance.com
05.65.73.57.20

Bilan et enquête de satisfaction



Fédération Départementale des Chasseurs
de l'Aveyron

Sommaire

1

Le permis de chasser.
Le cadre légal.

Parlons chiffres.
Un taux de réussite en hausse.
Des notes pour la pratique et des notes pour la théorie.

12

5

Enquête auprès des nouveaux candidats au permis.

6

Prise des repas
Plan d'accès

10

Concernant le travail des techniciens.

8

Le permis nouvelle formule.
Concernant le contenu de la formation.

Concernant le travail des techniciens.
Concernant les modes chasse.
Grand ou petit gibier.
Concernant le territoire de chasse.
Pourquoi êtes vous venus à la chasse.

11

Le permis de chasser

Le permis de chasser est une des missions de service public dispensé par les Fédérations Départementales des Chasseurs.

En Aveyron nous disposons de statistiques assez confortables avec un nombre important de nouveaux venus à la chasse tout du moins en comparaison des chiffres nationaux.

Il en ressort que même si de toute évidence, plus ce serait mieux les chiffres restent sommes toutes encourageants. Cependant, il importe de noter que passer le permis n'est pas chasser ! En effet parmi ceux qui obtiennent le précieux sésame, près de la moitié ne valident pas leur permis et parmi ceux qui valident et qui découvrent la chasse, ils sont nombreux à ne pas renouveler une deuxième fois leurs permis.

Ces chiffres sont ni plus ni moins les mêmes que ceux que l'on peut analyser au niveau national. Il n'y a donc pas en l'occurrence d'exception aveyronnaise.

Aussi, nous avons voulu savoir quels pouvaient être les freins et les obstacles à la prise du permis cela fera l'objet d'une enquête que nous menons actuellement. Charité bien ordonnée commençant par soi-même nous avons voulu connaître le ressenti des chasseurs de demain face à l'examen du permis de chasser. Aussi, nous vous livrons là, les résultats de l'enquête menée auprès de tous ceux qui ont passé le permis de chasser au cours de l'année et qui ont accepté de remplir un questionnaire anonyme.

D'ores et déjà, nous pouvons dire que nous sommes totalement satisfaits des retours. Et, nous ne résistons pas à vous dire que d'une manière unanime toutes les personnes ayant répondu à cette enquête mettent en avant la qualité du service proposé par le personnel de votre Fédération.

Bien évidemment des points d'amélioration existent et les désigner c'est déjà en partie y répondre. Quoi qu'il en soit, croyez bien que nous allons nous employer dès à présent à mettre en place des mesures correctrices. Mais rentrons dans le vif du sujet.

Le cadre légal

L'examen du permis de chasser est assuré par l'État au travers de l'OFB (ex ONCFS), Etablissement Public, qui délivre, à l'issue, le permis officiel. Aujourd'hui, le permis se déroule selon la nouvelle procédure de janvier 2014 et en Aveyron cela se passe au centre de formation du parc de la Gachoune, propriété de la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron.

« ... d'une manière unanime toutes les personnes ayant répondu à cette enquête mettent en avant la qualité du service proposé par le personnel de votre Fédération...»

La formation comprend un parcours qui aborde la manipulation des armes, le franchissement d'obstacles, le tir à blanc à arme lisse, le tir réel à l'arme lisse, le tir réel à l'arme rayée.

Il s'en suit une épreuve en salle où 10 questions tirées au hasard sur un stock de 415 sont posées au futur chasseur. Ces questions sont validées par la commission nationale de l'examen du permis de chasser.

Le parcours que la Fédération Départementale Chasseurs de l'Aveyron a créé est particulièrement bien pensé et compact. Il est reconnu comme l'un des plus exemplaires qu'il soit au niveau national par l'administration.

Il a été reconnu conforme aux dispositions définies par le ministre chargé de la chasse le 22 juin 2015.

Ce parcours a nécessité la construction de fosses de tir, de bâtiments d'examen et de bâtiments d'accueil du public.

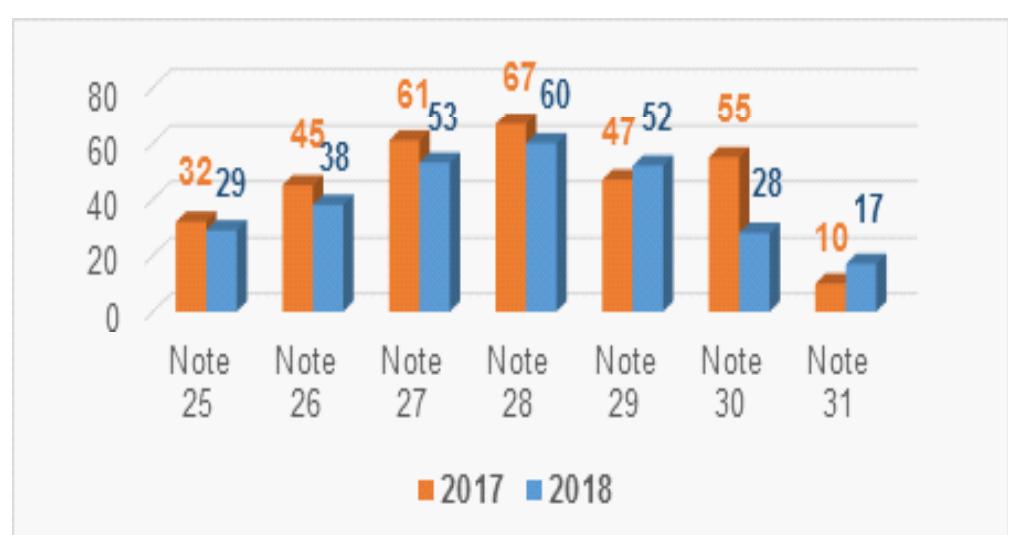
Parlons chiffres

En 2018, il y a 68 séances d'examen du permis de chasser à la Gachoune à Rodelle.

431 personnes se sont inscrites à l'examen du permis de chasser. Il y a eu 38 absents ce qui porte à 393 le nombre de candidats ayant participé à l'examen.

Un taux de réussite en hausse

En 2018, le taux de réussite à l'examen a été de 70,48%. Il était de 68,17% en 2017. C'est bien, c'est dans la moyenne au niveau des taux de réussite au niveau Régional.



« ... En 2018, le taux de réussite à l'examen a été de 70,48%. Il était de 68,17% en 2017... »

Il y a là, un élément assez nouveau qui voit un certain nombre d'apprenants, s'inscrire au permis, assister aux cours pour finalement ne pas se présenter à l'examen.

De l'avis des examinateurs c'est un phénomène commun à tous les départements qui a commencé il y a quelques années maintenant et qui va en s'accentuant. Symptôme d'une époque ? De plus en plus de jeunes ne prennent pas la peine d'informer les formateurs de leur absence. Cela ne va pas sans poser des problèmes de planning et de complétude des séances d'examen.

Des notes pour la pratique et des notes pour la théorie

Le tableau ci-contre montre un comparatif entre 2017 et 2018 du nombre de nouveau permis. La note de 25/31 étant la note minimale pour obtenir son permis et la note de 31/31 étant la note maximale.

Pour mémoire, l'examen du permis de chasser se compose d'un examen pratique et d'un examen théorique.

La partie pratique est notée sur 21 points et la partie théorique sur 10 points. La majorité des candidats ajournés ou éliminés le sont au cours de la partie pratique. Il faut dire que les apprenants sont mis en situation et que là, le stress est souvent maximal.

En outre il existe des fautes éliminatoires. Par exemple épauler ou tirer sur un plateau d'argile qui représente une espèce protégée ou ne serait-ce qu'amorcer le geste d'épauler alors qu'une cible représentant une personne apparaît dans le champ de vision.

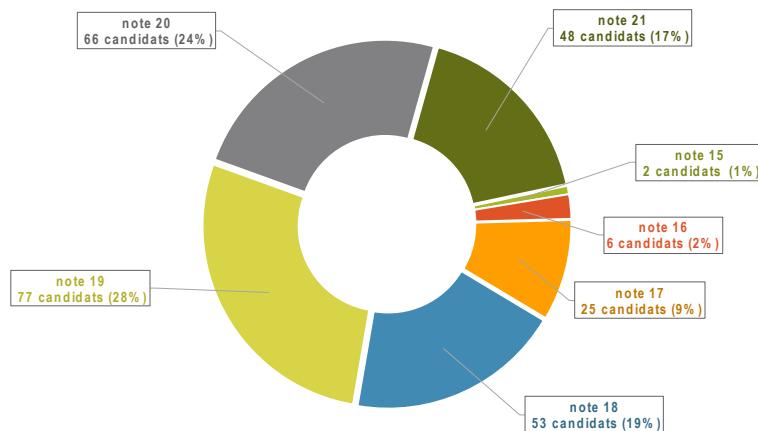


Pour compléter votre information il s'agit de cibles télécommandées que l'examineur choisi de faire apparaître ou non, ici où là.

De l'avis des formateurs, trop de jeunes ratent leur permis pour avoir fait passer au second plan la partie théorique.

Donc un minimum de bachtage est nécessaire. Même si avoir de bonne connaissance sur la chasse et la faune sauvage est un plus, on ne peut pas

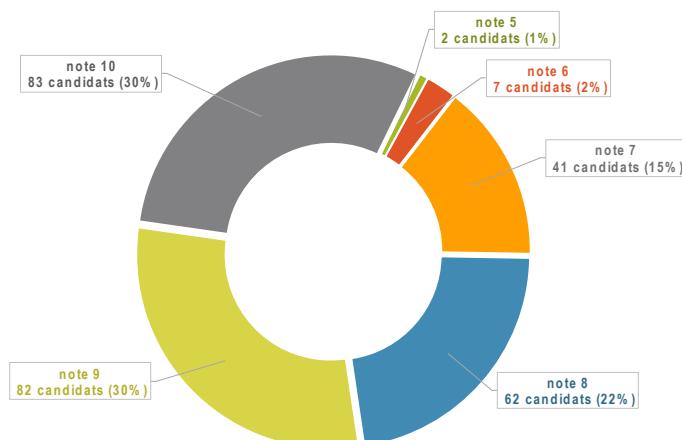
Notes pour l'examen partie « Pratique »



avoir son permis de chasser sans un travail préalable d'étude sérieux. Rater son permis pour un point ou deux-points tout simplement parce

que l'on n'a pas fait l'effort de s'entrainer à la théorie est vraiment dommage.

Notes pour l'examen partie « Théorie »



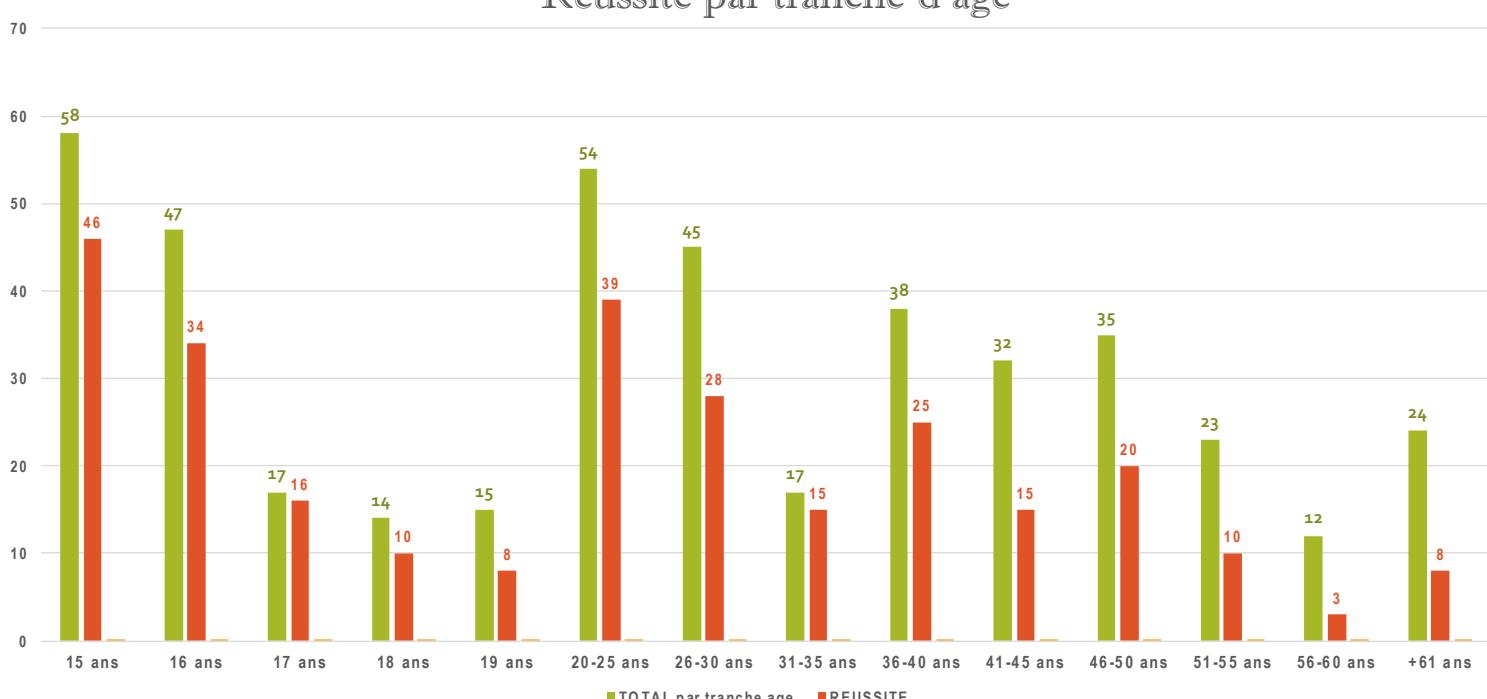
Des tranches d'âge variées

La réussite par tranche d'âge nous montre une très belle représentativité des jeunes de 15 et 16 ans et des 20-30 ans.

On peut passer son permis dès 15 ans, en revanche, on ne peut pas chasser avant d'avoir eu 16 ans.

Les 25 – 30 ans viennent souvent à la chasse après avoir pris une « retraite » ou « pré retraite » sportive et viennent à la chasse pour retrouver les amis (l'équipe) le temps de journées de chasse.

Réussite par tranche d'âge



Les classes 30 – 40 s'inscrivent dans l'âge moyen d'accès à la propriété et l'achat d'une maison et les travaux qui ne manquent pas de venir avec expliquerait le fait que cette tranche d'âge ne voit pas venir beaucoup de futurs chasseurs.

La chasse accompagnée

La chasse accompagnée est en grande partie responsable de la venue de jeunes de moins de 16 ans à l'examen du permis de chasser.

« ... Dans le cadre d'un accompagnement «chasse accompagnée», le parrain se doit donc d'être irréprochable... »

La chasse accompagnée permet d'une manière tout à fait gratuite à celui qui n'a pas le permis de chasser.

Cependant, la règle est claire il ne peut y avoir qu'une seule arme pour deux. Pour ce faire, il faut avoir au moins 14 ans 1/2 et avoir suivi une formation pratique élémentaire aux côtés d'un parrain détenteur du permis de chasser depuis plus de 5 ans. le jeune chasseur devra toutefois attendre d'avoir 15 ans pour chasser accompagné.

Cette chasse est accessible aux jeunes, mais aussi à toute personne désireuse de découvrir la chasse avant de passer son examen du permis de chasser.

Il ne peut pas y avoir de délivrance « d'autorisation de chasser accompagnée » sans avoir suivi au préalable une formation pratique obligatoire.

Cette formation est réalisée par la Fédération Départementale des Chasseurs de l'Aveyron. Elle se déroule à Rodelle, au centre de formation de la Gachoune.

La formation pratique est essentiellement axée sur la sécurité avec un parcours de chasse simulé où

l'apprenti est amené à franchir une clôture, un fossé, à évoluer fusil en main tout en respectant les règles de sécurité. Il doit également choisir de tirer ou de s'abstenir de tirer lors du départ de plateaux d'argile propulsés de façon aléatoire soit sur une trajectoire ne présentant aucun danger, ou susceptible d'entraîner un comportement dangereux.

Au cours de cette journée, toutes les thématiques sont abordées le positionnement sur une ligne de battue au grand gibier, la manipulation et le tir à la carabine, la matérialisation des angles de sécurité, le positionnement aux côtés d'un compagnon de chasse.

À l'issue de cette formation, la Fédération délivre une attestation de participation à la formation pratique qui sera valable un an à compter de sa date de délivrance.

C'est idéal pour connaître ses premières émotions de chasseur. Attention,

cela ne dispense en aucun cas de devoir passer son permis le moment venu. Cependant, la chasse accompagnée permet à un père et son fils ou sa fille ou à deux amis sans aucun lien de parenté de chasser ensemble pendant un an et de se confronter à toutes sortes de situations que l'accompagnateur peut à tout moment corriger.

C'est en quelque sorte une formation continue d'un an. Tous ceux, jeunes ou moins jeunes qui ont pratiqué la chasse accompagnée ont eu un excellent taux de réussite au permis de chasser.

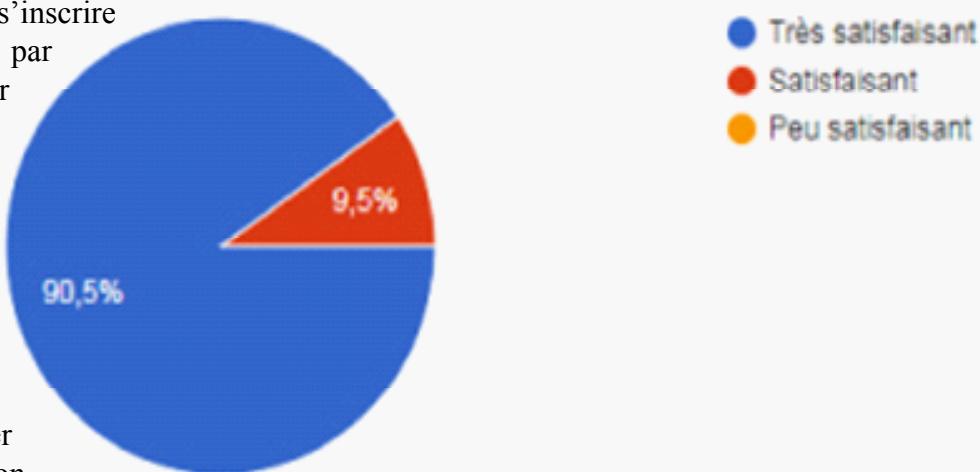
Cependant, les formateurs font remonter que les mauvaises habitudes prises avec son parrain sont particulièrement difficiles à faire perdre à l'apprenant au moment de l'examen et que le parrain se doit donc d'être irréprochable.



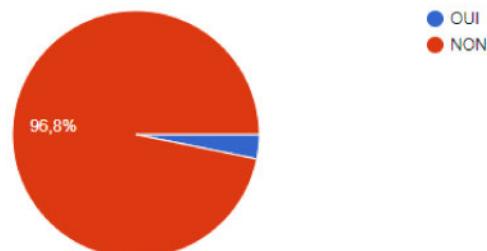
Comment avez-vous perçu le premier contact avec la Fédération des Chasseurs de l'Aveyron ?

Enquête auprès des nouveaux candidats au permis

Il y a plusieurs moyens de s'inscrire au permis de chasser. Soit par internet, directement sur le site de la FDC 12, soit le plus simplement du monde par téléphone ou en venant directement se présenter à la Fédération. Sans surprise, les moyens dématérialisés représentent près de 67 % des inscriptions. Le premier contact avec la Fédération voit 100 % des personnes interrogées satisfaites avec un taux de 90.5 % des candidats qui jugent l'accueil reçu « très satisfaisant ». C'est pour nous une véritable fierté qui en dit long sur la qualité de l'écoute et de l'accueil téléphonique ou physique.



Les démarches d'inscription vous ont elles semblées difficiles ?

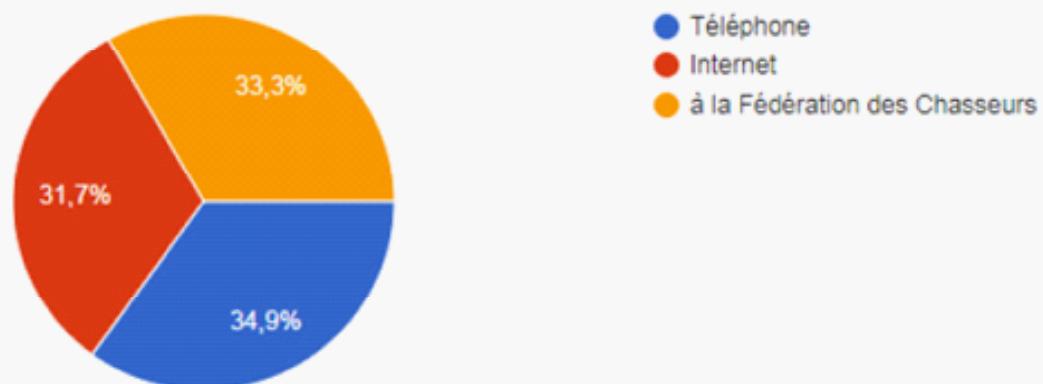


Ressenti des futurs chasseurs

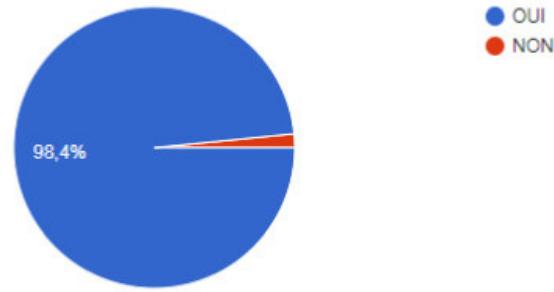
Là aussi, nous sommes particulièrement fiers du ressenti des candidats qui sont bien aiguillés par le personnel de la Fédération dans les démarches d'inscription. Il est en effet nécessaire pour pouvoir s'inscrire au permis de présenter un certain nombre de pièces administratives.

Prise de repas

Votre mode d'inscription au permis de chasser ?



Le chèque de 20 € pour la formation et le repas vous semble-t-il justifié ?



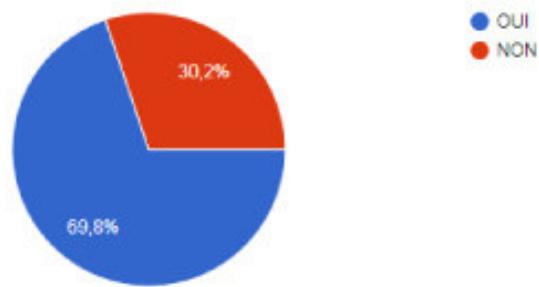
La formation implique la prise de repas sur place pour ne pas perdre de temps et travailler sur une journée entière en toute sérénité. La somme demandée par la Fédération n'appelle pas de revendication particulière.

Plan d'accès

Il y a là un véritable point d'amélioration à apporter. Le plan d'accès doit être simplifié et amélioré. Cependant, pour notre défense, nous sommes victimes depuis plusieurs années d'anti-chasse ou de voisins malveillants, qui prennent systématiquement un malin plaisir à supprimer tous les panneaux indicateurs que nous disposons. Jusqu'alors, nous avons fait le dos rond, dans l'attente de panneaux routiers en dur que nous espérons voir très prochainement apparaître. Quoi qu'il en soit, il y a là une vraie préoccupation qui appelle une amélioration rapide.

Les documents mis à

Le plan d'accès au Centre de formation de la "Gachoune" vous semble-t-il clair ?



disposition

Les élèves doivent impérativement fournir un travail personnel sérieux pour pouvoir obtenir leur examen.

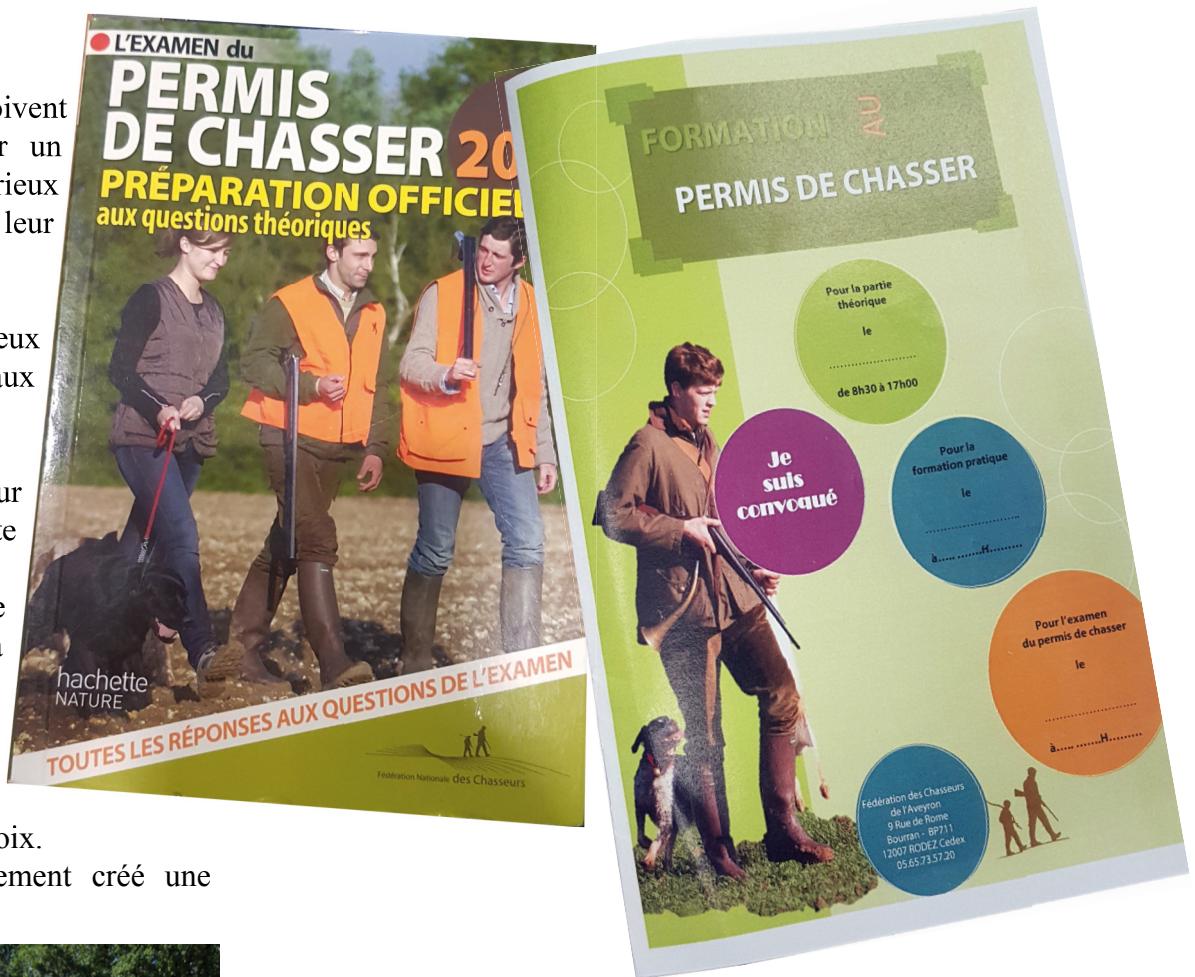
Aujourd’hui, deux possibilités s’offrent aux apprenants :

-Soit ils étudient sur l’écran via notre site internet.

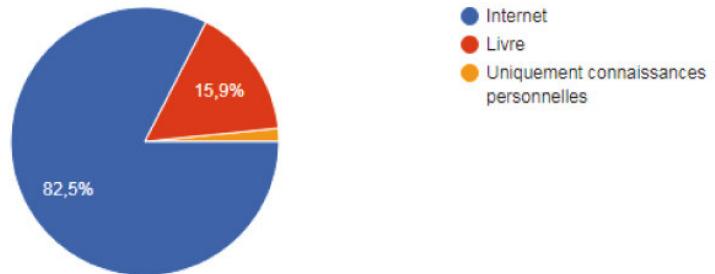
-Soit il révise avec le livre que la Fédération a spécialement créé pour l’examen.

Numérique ou papier ou les deux, c’est au choix.

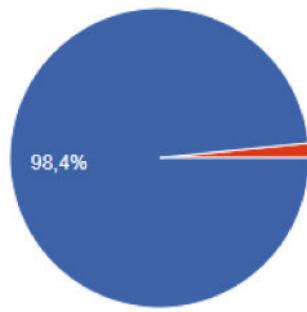
La Fédération a également créé une



Comment avez-vous travaillé la partie Théorique de l'examen ? (réponse à choix multiple)



Pensez-vous que la vidéo sur le Parcours Pratique est utile ?



vidéo sur le permis de chasser et les fautes à ne pas commettre au moment de l'examen.

Cette vidéo faite maison, connaît un très grand succès puisqu'elle a été visionnée plus de 70 000 fois sur notre chaîne YouTube.

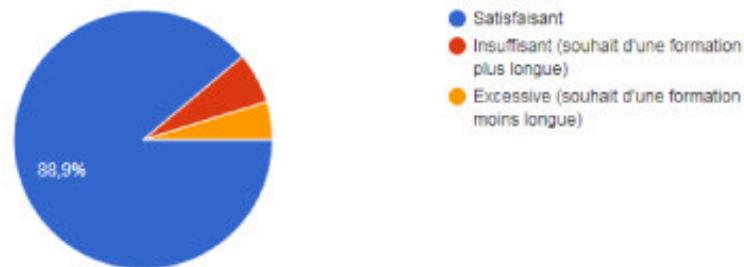


Entre 2017 et 2018, la Fédération a souhaité expérimenter la formation sur deux jours. Au préalable cela se faisait sur une journée seulement.

Outre l'avis des futurs chasseurs, le juge de paix se devait d'être le taux de réussite au permis. De ce point de vue là, il semble que nous soyons sur la bonne voie puisque nous avons amélioré le taux de réussite.

Du point de vue des élèves près de 89% d'entre eux trouvent la formule appropriée. Certains trouvent cela trop long et d'autres pas assez. Pour ces derniers, il importe de noter que les formateurs proposent systématiquement aux élèves qu'ils jugent un peu faibles ou mal assurés de sursoir à l'examen et de profiter tout à fait gracieusement de séances d'entraînement supplémentaires.

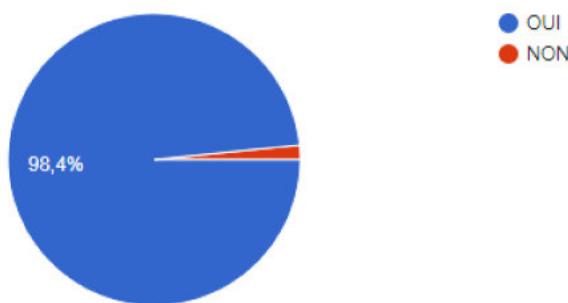
La durée de formation (sur 2 jours) vous semble-t-elle judicieuse ?



Etes-vous satisfait de la deuxième formation ?



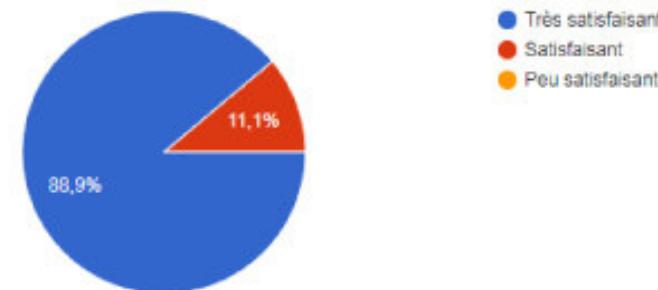
Pour la deuxième formation le créneau horaire vous a-t-il paru adapté ?



Comment jugez vous le professionnalisme de nos formateurs ? (accueil, formation, ...)

Concernant le travail des techniciens

Le travail de nos techniciens est là aussi unanimement apprécié et reconnu, et cela pour 100% des sondés. 88,9 % d'entre eux se disent même « très satisfaits ».

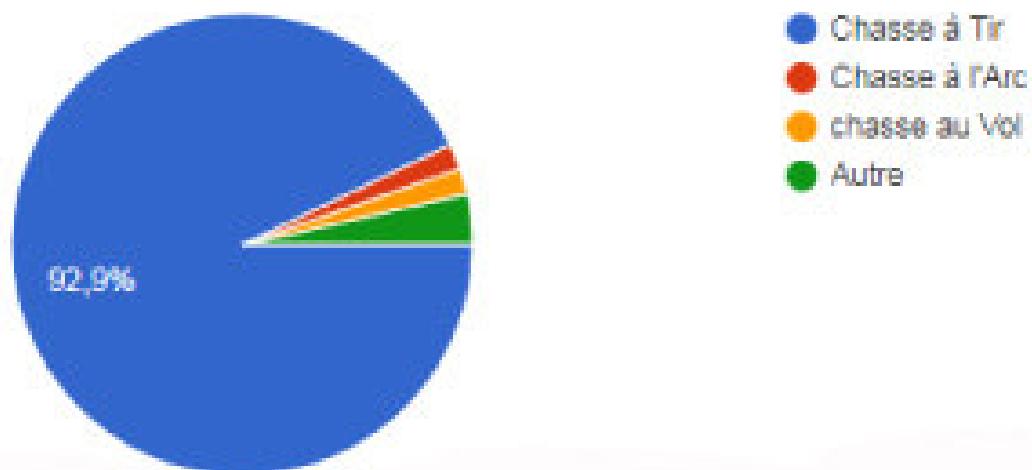


Concernant le mode de chasse

Concernant les modes de chasse, sans surprise, l'immense majorité souhaite chasser à tir, cependant un chasseur dit vouloir être chasseur à l'arc exclusivement et un autre fauconnier souhaite utiliser des rapaces pour chasser.

Grand ou petit gibier ?

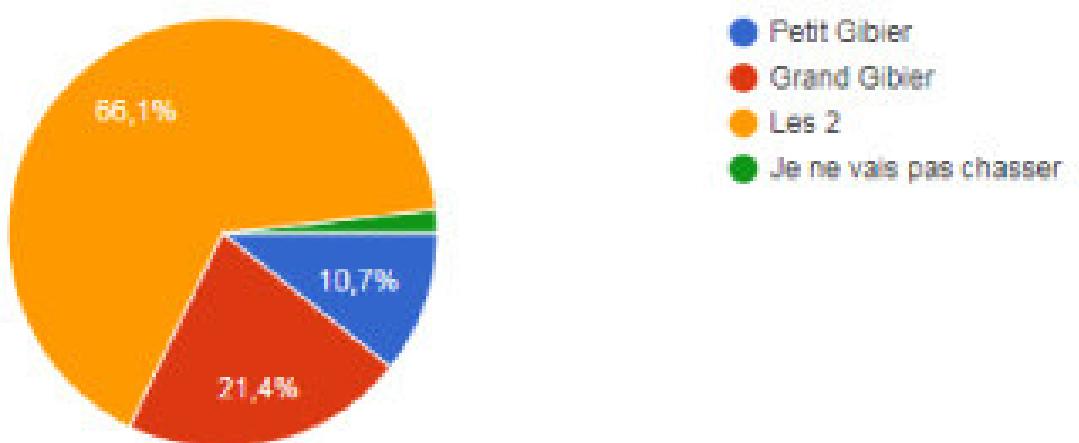
Quel sera votre mode de chasse ?



Les futurs chasseurs vont majoritairement chasser le grand gibier. Mais 66.1 % d'entre eux disent vouloir chasser tout à la fois le grand et le petit gibier.

Sur quel territoire ?

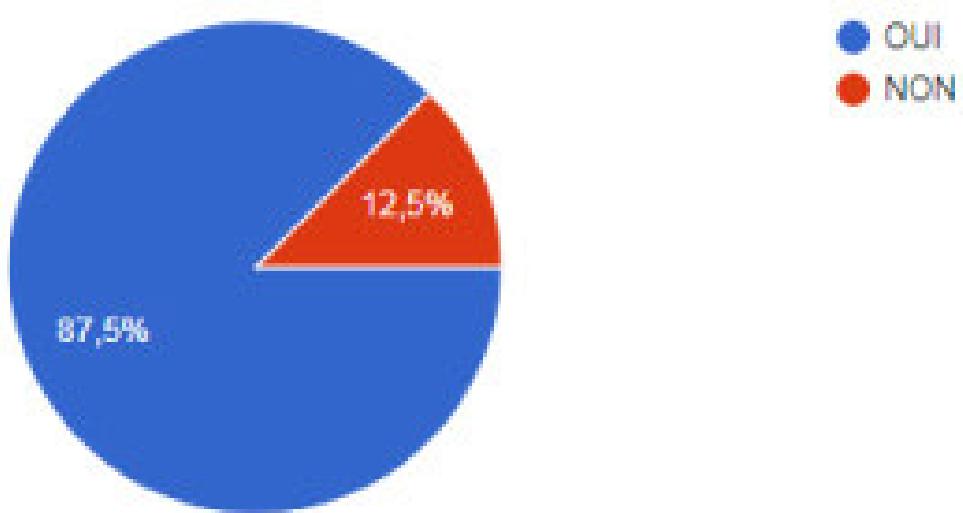
Vous allez chasser :



C'est une très bonne nouvelle, près de 90 % des futurs chasseurs disent avoir déjà un territoire d'accueil. Cependant, 12.5 % des nouveaux chasseurs disent être en recherche de territoire. Nous les orientons systématiquement en fonction de leur commune de résidence en leur donnant les coordonnées des Présidents concernés. Réservez-leur le meilleur accueil.

Pourquoi êtes vous venus à la chasse ?

Avez vous trouvé un territoire de chasse ?



Nous avons interrogé les futurs chasseurs sur les raisons qui les ont poussés à passer le permis de chasser :

- La plupart d'entre eux sont venus à la chasse grâce à un tiers. Il peut s'agir d'un conjoint chasseur, d'un ou d'une amie qui pratique déjà la chasse ou bien encore d'une « affaire de famille » où traditionnellement tout le monde chasse et cela depuis toujours. Ils sont ainsi 40 % à être venus à la chasse par le biais d'un tiers.
- Pour 22.5 % d'entre eux, c'est avant tout l'amour des chiens de chasse qui les ont conduits à vouloir devenir chasseurs.
- Pour 17.5 % des nouveaux c'est la nature et le besoin d'être aux prises avec nature et la faune sauvage ont fait émerger l'envie de chasser.
- 7.5 % avance l'envie de participer à la régulation du grand gibier en citant notamment les sangliers qui commettent des dégâts sur leurs propriétés.
- 5 % disent être venus à la chasse des suites de leur formation scolaire (BTS GPN) qui leur a donné l'envie de chasser.
- 5 % disent y voir une activité comme une autre pour occuper leur temps libre et passer du temps dehors.
- 2.5 % ont souhaité passer le permis simplement pour apprendre et y ont vu une formation diplômante.





Fédération Départementale **des Chasseurs**

de l'Aveyron

Fédération Départementale des
Chasseurs de l'Aveyron
9, rue de Rome, Bourran
12000 Rodez
fdc12@chasseurdefrance.com
05.65.73.57.20